



Mercredi 29/01/2020 à 08h18 - Mis à jour à 08h19
Faits Divers - Justice | Salon-De-Provence

Salon - Grégory : plainte pénale pour "menaces" contre la famille

L'agresseur présumé de Grégory a été menacé de mort. Son avocat passe à l'offensive

Par Stéphane Rossi



L'agression de Grégory a été filmée et largement relayée sur les réseaux sociaux.

PHOTO DR



L'émotion **autour de l'agression de Grégory Condé** n'est toujours pas retombée. Alors que deux marches blanches devraient être organisées (l'une "apolitique" contre la violence ce samedi et une autre le 22 février prochain par des proches) en soutien au jeune homme agressé mercredi dernier, l'avocat de celui qui est présenté comme le principal "instigateur" de la violente bagarre ayant conduit au lynchage et à l'hospitalisation de Grégory a tenu à réagir. *"Avant toute chose, je tiens à rappeler que mon client est présumé innocent. Les déclarations effectuées dans la presse, notamment par le père de Gregory Condé, ne sont pas de nature à apaiser la situation et créent une réelle insécurité, notamment à l'égard de mon client. Cela doit cesser, indique Me Quentin Motemps, avocat au barreau de Marseille. A ce titre, les nombreuses menaces reçues par mon client sur les réseaux sociaux vont faire l'objet d'une plainte pénale."* En effet, selon nos informations, le jeune homme, âgé de 15 ans, aurait reçu des menaces de mort. A tel point que sa famille est aujourd'hui inquiète pour sa sécurité. *"A l'inverse, ajoute le conseil, l'enquête qui vient d'être ouverte permettra de déterminer les responsabilités de chacun dans ce dossier, la présentation partielle qui en a été faite ne reflétant ni la réalité des événements ni leur chronologie, qui est démontrée par les éléments objectifs de l'enquête. Pour seul exemple, mon client qui est présenté comme un boxeur chevronné ne pratique pas ce sport"*, s'indigne l'avocat faisant référence aux textes publiés sur les réseaux sociaux.

L'avocat n'en dira pas plus. En revanche, de source judiciaire, on apprenait hier soir que les six mineurs interpellés vendredi dans le cadre de cette affaire (lire *La Provence* de samedi) ont été présentés devant un magistrat pour enfants du tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence vendredi soir. Ils ont été laissés libres mais placés sous contrôle judiciaire. Contrairement à une rumeur répandue, ces jeunes gens, qui ont été exclus de leurs établissements scolaires, n'ont pas été interpellés dans leurs classes, information confirmée par les services de police. Ces jeunes gens suspectés d'avoir joué un rôle déterminant dans cette agression, ont été entendus dans le cadre de cette affaire et une instruction judiciaire devrait être ouverte en vue de démêler désormais le bon grain de l'ivraie.

"Dépassionner les débats"

Si les enquêteurs cherchent actuellement à identifier les autres auteurs des violents coups de pied et de poing à l'encontre de Grégory, le conseil de la famille Condé a également tenu à réagir. *"Mercredi 22 janvier Grégory est sorti du lycée pour la récréation en direction des bancs situés en contrebas sur lesquels il se retrouve chaque jour avec ses copains pendant la pause, indique Me Jean-Christophe Basson-Larbi, avocat de la famille et ténor du barreau parisien. La veille, un camarade du lycée l'a appelé pour lui dire qu'un jeune qu'il ne connaît pas voulait se battre avec lui parce qu'il est boxeur. Arrivé vers les bancs, Gregory remarque qu'il y a beaucoup plus de monde que d'habitude aux abords du lycée, que l'atmosphère est étrange et que les gens le dévisagent, comme s'ils attendaient quelque chose... Il va rapidement comprendre que ce que les dizaines de jeunes attendent, c'est la confrontation entre l'un des leurs et Grégory qui se retrouve soudainement encerclé par des "spectateurs" qui accompagnent son adversaire, sans autre échappatoire que le combat imposé par ce jeune et ses supporters."* La suite est connue. *"Ce lynchage sauvage est filmé par des dizaines de spectateurs et diffusé en boucle sur les réseaux sociaux, reprend le conseil. Hospitalisé, Grégory souffre de multiples contusions, de problèmes cervicaux, il a perdu une dent et été recousu. L'ITT initiale, à réévaluer, est de 6 jours. Les douleurs à la tête et à la mâchoire l'empêchent de dormir mais c'est surtout les bleus à l'âme, la peur et le choc psychologique qui mettront longtemps à cicatriser."*

Selon son avocat, Grégory souffre d'importants troubles psychiques et refuse de retourner dans son établissement scolaire. *"Il se met au vert avec sa famille pour quelques jours"*, poursuit Me Jean-Christophe Basson-Larbi. *"Il faut maintenant dépassionner les débats"*, ajoute de son côté Me Quentin Motemps.

Il n'est pas sûr que la succession de plaintes qui découlent de ce dossier soit de nature à apaiser rapidement les esprits...

Les risques encourus par les auteurs

En matière de justice des mineurs, les peines sont, en règle générale, moindres (la moitié) que celles encourues pour les majeurs dans ce type d'affaire. L'instruction judiciaire dans les dossiers pour mineurs est régie par l'ordonnance de 1945 qui impose une instruction obligatoire concernant deux volets : la prévention - les mineurs impliqués sont suivis par des travailleurs sociaux durant plusieurs mois - et la répression à l'issue de l'instruction.

La qualification pénale qui pourrait, a minima, être retenue contre les agresseurs de Grégory est celle de "violences volontaires" avec la circonstance aggravante d'avoir été opérée "en réunion". Les violences ayant entraîné moins de 8 jours d'ITT (Incapacité temporaire totale), ce qui est le cas (et qui devrait faire une offensive du conseil de Grégory qui estimant que les lésions psychologiques subies sont bien supérieures, demandera une contre-expertise), les faits sont passibles de 1 an et demi de prison (contre 3 pour les adultes). La peine peut être alourdie (jusqu'à 2 ans et demi) si l'auteur des violences se voit reproché d'avoir filmé la scène en vue de sa diffusion. S'ajoute à cela une sanction si le ou les auteurs sont déjà connus des services judiciaires.

AILLEURS SUR LE WEB

Science et...
Surpoids : Un chercheur a découvert...

TrendsCatchers
[Galerie] Un ancien combattant...

Nouvelle Page...
Découvrez le Qi Gong grâce à...

SWBC Blogs
Increase Your Home's Value in 5 Simple...

SWBC Blogs
Part 2: 4 Simple Tips to Winterize...

Trend Chaser
Only People With A High IQ Can...

FAITS DIVERS

- 29/01 **Ce jeudi dans La Provence : fin de l'enquête sur les hooligans russes de l'Euro 2016 à Marseille**
- 29/01 **Carpentras : le corps sans vie d'un homme retrouvé dans l'Auzon**
- 29/01 Vitrolles : deux jeunes agressés à l'arme blanche
- 29/01 Le Rove : un motard décède dans un choc avec un car scolaire
- 29/01 Assises du Gard : 20 ans de réclusion criminelle pour Antony Garcia, reconnu coupable d'un meurtre à Sablet
- 29/01 Strasbourg : un tract recouvert de croix gammées envoyé au candidat LREM Alain Fontanel
- 29/01 Marseille : une femme de 75 ans grièvement blessée par un camion rue de la République
- 29/01 Avignon : snif snif... Le nouveau chien de la police se signale déjà!

 Plus de brèves

Du mardi 28 janvier au dimanche 2 février*

Intermarché

LES PRODUITS
DE NOTRE RÉGION
SPÉCIAL RACLETTE

Origine FRANCE Dans les magasins participants



9€ RACLETTE PRESTIGE FROMAGERIE BADOZ



Journal en ligne



Votre journal numérique disponible sur tous vos supports.

LIRE L'ÉDITION EN LIGNE

PROVENCE PLACARDS

FABRICANT ET INSTALLATEUR

A votre service depuis 15 ans

CONCEPTEUR D'INTÉRIEUR

Le véritable sur mesure

LE SUR MESURE POUR TOUS

Placards • Dressings • Bibliothèques
Séparations de pièces • Tous rangements

Votre actu

Groupe La Provence

La Provence Médias

La Provence Imprimerie

CNEWS Matin Provence

Contacts

CGV

CGU

Mentions légales

Politique de confidentialité

Restez connecté



Droits de reproduction et de diffusion réservés ©LaProvence

